

# MISE EN CONFORMITE R.G.P.D.



# Etes-vous en conformité avec la RGPD ?

Le règlement européen sur la protection des données (RGPD) impose depuis mai 2018 de nouvelles contraintes aux entreprises et à leurs sous-traitants concernant le traitement des données à caractère personnel. Cela suppose de les comprendre d'une part et de s'y conformer d'autre part.

Pourrez-vous répondre

**OUI**

aux 7 questions  
suivantes ?



# Avez-vous une bonne visibilité de vos données ?

Vous devez  
tenir un  
registre de  
vos données



# Savez-vous si vos données sont exposées ?

Vous devez prévenir et détecter les risques de fuite





# Avez-vous prévu des règles de gestion de vos données ?

Vous devez protéger vos traitements dès la conception et par défaut



# Avez-vous mis en œuvre des mesures de sécurité adaptées ?

Vous devez réagir en cas de compromission des données.



# Pouvez-vous répondre aux requêtes de vos utilisateurs ?

Vous devez pouvoir répondre aux demandes d'effacement, rectification, déplacement...



# Pouvez-vous prouver votre conformité à la CNIL ?

Vous devez coopérer et fournir des preuves à la CNIL





# Etes-vous sûr de rester conforme sur le long terme ?

Vous devez nommer un Délégué à la Protection des Données ?





**Agoras  
Management** vous accompagne